



N° 800/MDV/CAB/yt

Abidjan, le 10 JUIN 2020

/-)

MESDAMES ET MESSIEURS LES
MAIRES

ABIDJAN

Objet : Appel à candidature

Mesdames/Messieurs les Maires,

Dans le cadre du Prix National d'Excellence initié par la Présidence de la République, le Prix de la lutte contre le désordre urbain a été retenu au titre du Ministère de la Ville.

Le Prix de la lutte contre le désordre urbain vise essentiellement à encourager les élus locaux à préserver la « discipline urbaine » par le respect par tous les usagers des normes urbanistiques.

A cet effet, les communes désireuses d'y participer sont priées de bien vouloir déposer leurs candidatures **au plus tard le vendredi 20 juin 2020** au point focal, **Madame Yassine TOURE**; TEL :20248400/20248412/59220544 ;Email :MDV_prixdexcellence@yahoo.com.
tyassine77@yahoo.fr

Je signale à toutes fins utiles, que chaque candidat devra accompagner sa demande d'une lettre de motivation ainsi que de tout autre document en rapport avec les critères ci-joints.

Veuillez agréer, **Mesdames / Messieurs les Maires**, l'expression de ma considération distinguée.✍



François Albert AMICHIA



N° 799 /MDV/CAB/yt

Abidjan, le 10 JUIN 2020

CRITERES DE SELECTION DU PRIX DE LA LUTTE CONTRE LE DESORDRE URBAIN

EDITION 2020

Les Communes sélectionnées sont soumises aux critères suivants :

1. Lettre de motivation ;
2. L'élimination des baraques sur les trottoirs ;
3. L'élimination des baraques sur les sites emblématiques de la Commune ;
4. La destruction des baraques le long des artères principales de la Commune ;
5. La destruction des espaces commerciaux aux alentours des écoles ;
6. La libération des places dédiées aux équipements collectifs, sportifs, aux places publiques (jardins et autres espaces) illégalement occupées ;
7. Avez-vous déjà réalisé ou entamé des travaux d'aménagement sur les espaces libérés après les opérations de nettoyage dans la commune ? si oui, donnez la liste ;
8. Avez-vous des projets d'aménagements prévus sur les espaces libérés après les opérations de nettoyage de la commune ? Si oui, donnez la liste ;
9. Indiquer les autres actions déterminantes qui n'auraient pas été répertoriées plus haut ;
10. Arrêtés municipaux ou délibérations pris dans le cadre de la lutte contre le désordre urbain.

NB: Je vous saurai gré des dispositions que vous voudrez prendre en vue de faire parvenir rapports et tous autres documents (images et vidéos sur support numérique) au point focal, Madame Yassine TOURE; TEL: 20248400/20248412/59220544; Email: MDV_prixdexcellence@yahoo.com., tyassine77@yahoo.fr



François Albert AMICHIA